

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Par suite du décès de son regretté collègue Fortuné Ridoux, le comité de la SAR a désigné provisoirement M. Joseph Dietrich, rue Grimoux 12, à Fribourg, pour assurer le travail relatif au contrôle du miel et au film suisse.

Diplômes

Les nouveaux diplômes très attrayants et de format sensiblement réduit, peuvent être obtenus au prix de 1 fr. 50 la pièce auprès du caissier central de la Société Romande d'Apiculture M. Auguste Merminod, Payerne, CCP II 1480. C'est avec plaisir que les présidents de section remettront ces nouveaux diplômes à leurs vétérans.

Assurances « Vols et Déprédatations » ainsi que assurance « Responsabilité civile »

Art. 9

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande » :

a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la « Romande ».

b) Surprime :

par membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
par » » de 21 à 30 »	Fr. 2.—
par » » de 31 à 40 »	Fr. 3.—
par » » de 41 à 50 »	Fr. 4.—
par » » de 51 ruches et plus	Fr. 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèques postaux II 1480, pour le 1er janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives ; par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{2}$ du dommage
21 à 30 » » » » $\frac{1}{3}$ du dommage
31 à 40 » » » » $\frac{1}{4}$ du dommage
41 à 50 » » » » $\frac{1}{5}$ du dommage
51 ruches et plus ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{6}$ du dommage

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le

numéro matricule dans la SAR est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.
Lé préposé : H. Broquet.

Aux caissiers des sections

Nous nous permettons de rappeler à de nombreux caissiers l'envoi de la liste concernant les nouveaux membres entrés dans les sections au cours de 1961 et qui donnent droit à la ristourne de 1 fr. par nouveau sociétaire. Cette liste peut encore nous parvenir jusqu'au *10 décembre*, tout dernier délai. Les sections qui ne se seront pas annoncées à cette date seront considérées comme n'ayant pas admis de membres nouveaux en 1961.
Le caissier central.

Liste des mutations

Nous nous permettons de rappeler à MM. les caissiers des sections l'envoi pour le *15 décembre 1961*, des listes relatives aux mutations intervenues dans l'effectif des sections en 1961 et pour 1962.

A cet effet, vous voudrez bien nous retourner pour la date indiquée les formules blanches, roses (1 ex.) et bleues (2 ex.), ceci conformément à l'avis paru dans le « journal » de novembre 1961.

D'avance un cordial merci pour votre diligence qui contribuera à simplifier notre tâche.
Le caissier central.

Renouvellement des abonnements individuels

Nous rappelons à nos *abonnés individuels* le paiement de l'abonnement 1962 au « Journal suisse d'apiculture » fixé comme jusqu'ici à *Fr. 7.50* pour la Suisse et *Fr. 8.—* pour l'étranger.

Cette finance d'abonnement doit être versée, avec indication du nom, prénom et adresse complète sur le compte de chèques postaux II. 1480 Société romande d'apiculture (Lausanne), d'ici au *10 janvier 1962*, passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement.

Par avance, nous vous remercions pour votre compréhension.
Le caissier central.

N. B. Cet avis ne concerne pas les membres des sections de la Romande.

Le bilan de l'année 1961

Avec les premières gelées de novembre, la lente agonie de la nature a pris fin. Les intempéries ont eu finalement raison des si variées et merveilleuses parures automnales qui se refusaient à

mourir, aidées qu'elles étaient dans leur lutte par une exceptionnelle clémence du temps. L'inexorable ordre naturel des choses ordonne le repos à la nature et nos ruchers, eux aussi, ont obéi. L'année apicole 1961 est terminée.

En fin d'exercice, l'artisan, le cultivateur, l'industriel, le commerçant établissent un bilan. Il faut connaître le résultat de l'année pour aller de l'avant ; il faut faire le point, examiner avec calme les motifs de satisfaction ou d'amertume. L'apiculteur, lui aussi, éprouve le besoin d'établir son bilan ; va-t-il donner à ce dernier la même signification que l'industriel, ou le commerçant ? Car enfin, un bilan est un tableau représentant l'actif et le passif d'une entreprise. Dans ce cas et plus spécialement dans certaines régions, bien des apiculteurs constateront, non sans une certaine amertume, que l'un des plateaux de la balance est sérieusement le prisonnier des dépenses. Pour d'autres, par contre, un certain équilibre s'établit, tandis que dans certaines contrées, exceptionnellement, le plateau reste le prisonnier des recettes.

Force est donc de constater que les résultats diffèrent d'une région à l'autre, mais, de façon générale, les bilans de l'année 1961 sont déficitaires pour l'ensemble des apiculteurs.

L'espoir pourtant était bien justifié au début de la saison ; aidé par un temps très favorable, le développement des colonies suivait celui de la nature. A un rythme presque égal, ces deux forces progressaient et déjà, durant la première quinzaine d'avril, dans les régions à printemps précoce, de beaux apports furent enregistrés. Rempli d'espoir était le cœur de l'apiculteur, car la saison n'en était qu'à son début et il y avait bien des jours encore pourachever le remplissage des hausses. Mais, brusquement, un déséquilibre se produit ; à une température presque estivale succède un retour d'hiver et, deux mois durant, avec de temps à autre par exception une ou deux journées de soleil, c'est le mauvais temps sous forme de pluie, de froid, de neige et même de gel qui tient en réclusion le peuple de nos ruchers. Et c'est ainsi que, dans certaines régions, l'explosion de ces forces captives se manifeste sous forme d'un essaimage intensif entre deux ondées, tandis que dans d'autres, par contre, c'est l'inertie complète, l'affaiblissement des colonies avec la menace de la mort par la famine. En pleine saison, les secours se révèlent indispensables au maintien de la vie dans bon nombre de ruchers.

Mais, après la pluie, le beau temps et si, dans certaines régions, le rucher peut se ressaisir, dans d'autres, par contre, la nature n'offre que peu de chose aux butineuses et déjà il faut songer à la mise en hivernage.

En résumé, l'année 1961 place financièrement la majorité des apiculteurs suisses dans une situation nettement déficitaire. Le

rucher a donné beaucoup de travail à son maître et ce dernier n'a pas pu en récolter les fruits. Il en est ainsi de ceux dont le travail est tributaire du temps et l'apiculteur n'échappe pas, malgré tous ses efforts déployés, à cette règle naturelle.

Au terme de cet exercice financièrement déficitaire, l'apiculteur considérera son exploitation apicole sous un autre aspect du problème. Certes, le bénéfice est tombé à néant, mais n'a-t-il pas, malgré le surcroît de travail occasionné par des contrebemps de tout genre, trouvé la satisfaction dans l'effort accompli ? Il y a du plaisir et du mérite à lutter pour rétablir les situations quand elles deviennent désastreuses comme ce fut le cas en mai-juin 1961. Il n'y a donc pas que les finances pour apprendre à estimer la valeur du métier d'apiculteur, mais toutes les autres satisfactions qu'il prodigue à tous ceux qui observent et apprécient l'abeille, rétablissent d'elles-mêmes l'équilibre de la balance. En apiculture, toutes les valeurs ne se monnaient pas mais pèsent néanmoins de tout leur poids sur le plateau des recettes. Il n'y a donc, en réalité, jamais de déficit aux bilans de ceux qui apprécient tout ce que la nature leur donne. C'est aussi au sein de cette nature, lors des séances pratiques dans nos ruchers, parfois trop peu revêtues, que de solides liens s'établissent entre apiculteurs. De véritables amitiés sont nées de ces rencontres et souvent un fructueux travail en est résulté.

Aujourd'hui plus que jamais, et indépendamment d'opinions différentes, voire nécessaires, au sein de nos sections, sachons, comme les habitantes de nos ruches en cette fin d'année, rester unis, condition nécessaire à l'établissement d'un bilan bien équilibré.

G. Matthey.

Aide à l'apiculture par la Confédération

Après un silence prolongé que d'aucuns ont pris par erreur pour un sommeil subit, nous avons reçu de la Station apicole du Liebefeld, une très intéressante documentation relative à la production des miellats de forêt.

L'auteur de ce travail, Monsieur le Dr H. Wille, prévoit tout d'abord dans les lignes qui suivent, la création d'un service d'observation, avec l'aide indispensable de nombreuses bonnes volontés. Nous espérons vivement que de nombreux apiculteurs romands répondront avec le même empressement que leurs collègues d'outre-Sarine à l'appel de la Station du Liebefeld.

Nous remercions Monsieur le Dr Wille pour son important travail ; nous savons aussi que si le programme d'aide à l'apiculture prévu au début de 1961 n'a pas pu être tenu, les causes sont indépendantes de la bonne volonté des responsables. Le mauvais

temps prolongé d'avril à juin et les difficultés de tout genre relatives à l'installation des ruchers d'expérimentation, ainsi qu'à la désignation des conseillers apicoles sont à l'origine du retard.

Mais cette vaste organisation prend corps et avec le concours des apiculteurs progressistes, elle sera à même de faire ses premiers pas en 1962. Remercions et aidons dans la mesure de nos moyens tous ceux qui œuvrent en vue d'améliorer la rentabilité de notre apiculture suisse.

Rédaction.

Création d'un service d'observation concernant la production des miellats de forêt

*Par H. Wille
Section apicole du Liebefeld*

Dans notre article sur le développement et l'encouragement de l'apiculture suisse, paru dans le numéro d'avril 1961, nous avons insisté sur le fait que l'intensification de notre agriculture ainsi que la grande concurrence des miels étrangers, importés dans notre pays à des prix dérisoires, obligent notre apiculture à fournir de gros efforts pour parer à cette attaque. Dans tous les secteurs on devra viser à un rendement meilleur de l'apiculture. Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui encore une grande partie des ressources mellifères que la nature nous offre chaque année est loin d'être épuisée. Ainsi, dans les forêts, notamment du Jura et des Préalpes ainsi que du Plateau, nous disposons de réserves qui attendent d'être utilisées. Même en cette année 1961 plus ou moins défectueuse nous connaissons quelques forêts situées sur le Plateau de la Suisse alémanique qui ont livré une bonne récolte tout à fait inattendue. Néanmoins, on doit aujourd'hui déjà admettre qu'une même forêt ne livrera très probablement pas de récoltes satisfaisantes durant 2-3 années de suite. L'apiculteur devra toujours calculer avec de telles irrégularités. Par contre on trouvera chaque année quelques régions plus ou moins étendues où les forêts donneront du miellat bien au-dessus de la moyenne du pays. A l'avenir tous les efforts doivent être entrepris pour mieux connaître les nombreux facteurs relatifs à cette production du miellat des forêts. Dans une série d'articles qui seront publiés dans les prochains numéros nous envisageons d'orienter les apiculteurs de la Suisse romande sur les faits déjà connus et sur les problèmes qui devront être résolus en vue d'une meilleure exploitation de nos miellats.

Certes, cette question de première importance pour l'apiculture suisse ne peut pas être seulement résolue du côté de notre Institut apicole, le problème est beaucoup trop vaste, nous devons donc compter sur la collaboration d'apiculteurs intéressés, qui disposent d'assez de temps libre pour faire les observations nécessaires. Nous

envisageons d'établir en Suisse romande, dans des régions de miellat de forêt, un réseau d'une trentaine de postes d'observation. Un pareil service a déjà été organisé au courant du printemps passé en Suisse alémanique où une cinquantaine d'observateurs se sont mis à la disposition de la section apicole du Liebefeld. Des résultats intéressants et inattendus furent obtenus lors de la première campagne.

Pour que le relèvement des observations puisse être dépouillé convenablement il est indispensable que les différentes stations travaillent d'après un programme uniforme. Nous tâcherons de donner aux futurs observateurs, le moins de travail possible, mais nous devons strictement exiger que les observations nécessaires soient faites en temps voulu. Nous espérons pouvoir avec l'aide d'une instruction appropriée, intéresser les observateurs de telle manière qu'ils mettront tout leur zèle à pénétrer dans ces problèmes fascinants d'entomologie et de botanique. Nous savons d'autre part que les Stations fédérales d'essais de Lausanne et de Waedenswil ont depuis maintes années instruit des arboriculteurs pour faire des observations et poursuivre des essais relatifs aux ravageurs de l'arboriculture. Ce service a donné entière satisfaction et est indispensable pour établir les dates des traitements antiparasitaires. Cette réussite nous engage à créer un semblable service pour les recherches concernant les miellats.

Pour orienter les futurs observateurs nous esquissons en quelques mots le programme de travail qui leur incombera dans les premières années :

- Enregistrement de la récolte résultante du miellat de forêt avec une balance.
- Contrôle de la température (il s'agirait simplement d'exposer et de relever quelques ampoules dans des endroits appropriés).
- Observations phénologiques en connexion avec l'apparition des producteurs du miellat.
- Observations sur la biologie de ces producteurs.

Nous cherchons la collaboration d'apiculteurs expérimentés, dévoués qui disposent d'assez de temps libre. Ils doivent avoir du plaisir à faire des observations dans la nature et s'intéresser à poursuivre des études entomologiques et botaniques. Nous attendons surtout qu'ils soient prêts à effectuer les recherches esquissées ci-dessus sans relâche pendant plusieurs années.

De notre côté, on mettra à leur disposition une balance pour contrôler l'intensité de la miellée et ils recevront au fur et à mesure, des conseils pour leurs observations et du matériel d'instruction. Ils seront mis au courant des résultats de leurs collègues. Périodiquement ils seront convoqués à des cours d'instruction et de formation

subsidiés par la Confédération. Ils toucheront annuellement une petite indemnité qui ne répondra pour le moment pas encore au sacrifice de leur temps.

Nous prions donc les apiculteurs intéressés à ce programme de recherches disposant suffisamment de temps libre pour effectuer pendant la récolte les pesées journalières et croyant répondre aux exigences indiquées, de bien vouloir s'annoncer à la Section apicole du Liebefeld. Il va de soi que ces apiculteurs doivent posséder à proximité de leur habitation un rucher situé dans le voisinage des forêts qui de temps à autre livrent des récoltes de miellat satisfaisantes. D'autre part, nous invitons aussi ceux qui n'auraient pas la possibilité d'enregistrer la récolte, mais par contre un grand plaisir à faire des observations dans la nature, à s'annoncer.

Maladies des abeilles annoncées en oct. 1961

Canton/district	Localité	Cas	Canton/district	Localité	Cas
Acariose					
<i>Bâle-Campagne</i>			<i>Tessin</i>		
Arlesheim	Arlesheim	1	Locarno		Verdasio 2
<i>Soleure</i>					
Olten	Kappel	1	Lugano		Albonago- 1
Zoug	Unterägeri	4			Ruvigliana 1
<i>Genève</i>					
Rive gauche	Veigy par Gy	1	<i>Fribourg</i>		Soragno 1
Loque américaine					
<i>Berne</i>			<i>See</i>		Ulmiz 1
Berne	Ostermundigen	1	<i>Vaud</i>		
<i>Grisons</i>			Nyon	Gland	1
Moesa	Grono	1	Loque européenne		
<i>Section apicole du Liebefeld.</i>					



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour décembre 1961

Il fait un temps calme et brumeux, l'hiver petit à petit s'installe parmi nous et paraît ramener êtres et choses à des dimensions plus modestes.

A un début de novembre pluvieux et venteux, ont succédé quelques rares journées ensoleillées qui permirent aux ruches favorablement placées d'effectuer d'ultimes sorties de propreté. Il est recommandé de profiter de ces moments de rares évasions pour observer le vol des colonies et noter tout ce qui vous paraîtrait anormal.